

James
Joseph
Berry
Frankline

réunies au même lieu le deux août mil huit cent quarante
cinq, ainsi qu'il résulte des registres des actes de naissance
et de décès déposés en nos archives, régnant, ni appelant ni
appelés d'une part. — Et 2^e M^{lle} Françoise Berrin
amie en gendre, domiciliée en cette commune comme au
catholique où elle est née le vingt neuf juillet mil huit
cent trente six, fille majeure et légitime de Jean Baptiste
Berrin, âgé de soixante quatre ans et de Virginie Sapprey
mariée, âgée de soixante six ans, propriétaires entières
au dit lieu, in possesseurs et possesseurs d'autre part.

Les futurs époux, sur notre interpellation, nous ayant
déclaré n'avoir fait aucun contrat de mariage par devant
notaire, nous sommes de procéder à la célébration du mariage
projeté entre eux, tout les publications conformément à la
Loi, ont été régulièrement faites en cette commune le dimanche
deux et dix neuf du courant à l'heure de midi, sans que
ait survenu d'opposition; toutes les formalités prescrites par
la Loi ayant été remplies et les délais expirés, nous avons
fait droit à la requête des comparants; après leur avoir
donné lecture du chapitre six du titre du code Napoléon
intitulé du mariage, ainsi que de l'autorisation à l'acte
mariage avec la dite Françoise Berrin qui a été lue
au dit parson, par Monsieur le Général de la 2^e Division
militaire 1^{re} et 2^e subdivisions, en date du quatorze février
mil huit cent soixante cinq, sur l'avis de Monsieur le Maire
de la dite commune et ensuite de la décision administrative
du chef du courant de laquelle après avoir été lue et paraphée,
testée arrivée au présent, nous sommes
remarqué à chacun séparément, s'ils ont été capables pour mari
et pour femme, chacun deux séparément, ayant répondu affirmativement
nous déclarons au nom de la Loi, que le futur Jean Berrin, et
M^{lle} Françoise Berrin, sont unis pour le mariage, et en avons
donné acte sur le champ en présence des sieurs Jean Louis
Berrin, cultivateur âgé de vingt trois ans, frère de la future
épouse, Victor Jean Baptiste Bidet, notaire âgé de vingt quatre
ans, Victor Girard tailleur d'habits âgé de vingt quatre ans et
Jean Pierre Sabre propriétaire âgé de cinquante trois ans,
non parents des parties, tous domiciliés en ce lieu, les quels
ont signé avec nous, les uns, non signés avec nous, que
sur nous et nous de ce interpellés après lecture faite et
comme faisant partie de la réserve de la classe de mil huit
cent cinquante neuf, approuvant le tout.

Joseph Berrin Berrin Bidet Victor Berrin
Joseph Berrin